

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle de la Fondation de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent tenue le 13 juin 2025 à 10 h, au 22 rue Sainte-Marie, Rimouski

Présences : Marie-Soleil Boucher, Cécile Corbin, Jeannine Dubé, Michelle Duguay et Julie Quimper

1. Constatation du quorum et procédure d'ouverture de l'assemblée ;

Jeannine Dubé souhaite la bienvenue aux personnes présentes à 11 h 00.

2. Nomination d'un (e) secrétaire et d'un(e) président (e) d'assemblée ;

Cécile Corbin propose Jeannine Dubé comme présidente et Julie Quimper comme secrétaire d'assemblée, appuyée par Marie-Soleil Boucher. Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;

Michèle Duguay propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Julie Quimper. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 mai 2024;

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2025 est proposée par Julie Quimper, appuyée de Michèle Duguay. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport d'activités 2024

Jeannine Dubé dépose son rapport (en annexe)

6. Présentation des états financiers au 31 décembre 2024

Julie Quimper présente la mission de compilation qu'elle a produite pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024

7. Nomination d'un vérificateur pour 2025

Cécile Corbin propose de confier à nouveau la production de la mission de compilation à Julie Quimper, appuyée par Marie-Soleil Boucher. Adopté à l'unanimité.

8. Élections des administrateurs ;

Jeannine Dubé, Michelle Duguay et Marie-Soleil Boucher sont en fin de mandat.

8.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;

Il est proposé par Marie-Soleil Boucher, appuyée par Michelle Duguay de nommer une présidente et une secrétaire d'élection uniquement en cas d'élection. Adopté à l'unanimité.

8.2 Période de mise en candidature

Julie Quimper propose les candidatures de Jeannine Dubé, Michelle Dubé et Marie-Soleil Boucher, appuyée par Cécile Corbin.

Toutes acceptent et sont donc réélues à l'unanimité pour un mandat de 2 ans.

8.3 Élections

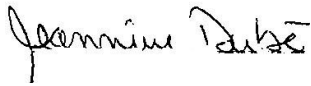
Les élections ne sont pas requises

9. Varia

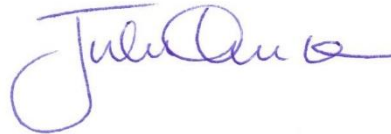
Rien à ajouter

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.



Présidente



Secrétaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Fondation de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent
tenue le 13 juin 2025

Registre des présences

NOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE
Michelle Duguay	
Marie-Soleil Boucher	
Julie Quimper	
Jeannine Dubé	
Cécile Corbin	

Rapport présidente 2024

Notre mission philanthropique

C'est avec plaisir que nous avons poursuivi notre mission philanthropique en 2024. Nous avons, encore une fois, été en mesure de répondre positivement à l'ensemble des demandes d'aide financière soit plus d'une cinquantaine.

Il faut se rappeler qu'en 2023, nous avons bonifié l'aide en passant de 75% à 95 % pour les jeunes de moins de 18 ans et ajouté la clientèle adulte avec une aide d'un maximum à 75%.

Financement

Nous avons maintenu notre traditionnelle campagne de souscription en avril 2024 avec un montant de 35 999\$ accumulé tout au long de l'année.

En juin 2024, nous avons tenu une activité de financement inédite, un bazar musical, ce qui ne s'était jamais fait auparavant. La première édition nous a rapporté environ \$3 700.00. Nous souhaitons développer cette activité de façon pérenne et Mme Marie-Soleil Boucher, administratrice au conseil d'administration de la Fondation de l'École de musique de Bas-St-Laurent a accepté de piloter ce dossier. Il est primordial de développer et d'occuper « cette niche » comme source de financement avant qu'une autre entité y pense!

Nos dépenses

Comme d'habitude, le conseil d'administration se fait un devoir de limiter au maximum les dépenses et nous aurons à prendre une décision concernant le maintien de la vérification des états financiers par une firme comptable. Cette dépense est dispendieuse pour la grosseur de la Fondation de l'École de musique. Bien entendu, le tout répondre aux exigences légales de l'Agence du revenu Canada pour les Fondations et les organismes à buts non lucratifs.

Je remercie mes collègues du conseil d'administration de la Fondation de l'École de musique du Bas-St-Laurent pour leur implication tout au long de l'année.

Jeannine Dubé

Présidente de la FEMBSL